

Bâtiments scolaires

A obligations nouvelles, financements (totalement) inéquitables !

Conrad van de WERVE¹

Tout le monde en convient, les bâtiments scolaires en Communauté française méritent un très sérieux coup de rénovation ! A en croire l'asbl **CLIMACT**, près de 4,5 milliards d'euros seraient nécessaires pour que ce bâti réponde aux nouvelles obligations énergétiques et climatiques. Dans le même mouvement, le gouvernement de la FWB met 300 millions d'euros sur la table provenant du plan de relance européen, pour s'inscrire dans cette dynamique. L'enseignement subventionné (communes, provinces et libre) doit-il accepter d'être mis à la portion congrue ?

Les ambitions des régions wallonne et bruxelloise en terme d'efficacité énergétique des bâtiments sont claires. On a ainsi récemment appris que la région wallonne misait sur une stratégie d'« exemplarité » des bâtiments publics et des constructions affectées à des missions d'intérêt public. Sont donc concernés, tant les bâtiments de l'officiel que du libre. L'effort pour rencontrer l'objectif de réduction des émissions de CO₂ de 55% d'ici 2030² et de neutralité carbone en 2035 s'annonce colossal, le tout dans des délais extrêmement courts.

Des obligations de résultats avec des échéances pour l'amélioration des performances sont également annoncées et devront s'appliquer à des ensembles de bâtiments organisés par territoire, niveau de compétences, secteur d'activité ou gestionnaire de bâtiments. Il est aussi prévu que chaque propriétaire ou gestionnaire de bâtiment se dote d'une stratégie immobilière pour rencontrer les objectifs, avec une feuille de route établie bâtiment par bâtiment. Cette dernière devra s'appuyer sur un plan d'investissement prévoyant les actions à mener à court, moyen et long terme.

En région bruxelloise, les intentions sont comparables avec un objectif de neutralité énergétique pour 2040.

Conditions

Si la démarche semble louable, la mise en œuvre de ces objectifs ne sera crédible que si elle réunit une série de conditions, parmi lesquelles :

- L'écartement de tout risque de dérive bureaucratique

Le premier projet de cadastre de la FWB était particulièrement contraignant et supposait pour les gestionnaires des bâtiments de récolter une quantité incalculable d'informations. Dans un contexte où la charge administrative pèse déjà lourdement sur les écoles, le SeGEC a demandé au gouvernement de renoncer à une approche pointilleuse et de se concentrer spécifiquement sur la mise en conformité des bâtiments dans la collecte de renseignements.

- L'apport de financement

Des objectifs énergétiques aussi ambitieux ne peuvent se concrétiser sans des financements appropriés. Il convient ici de rappeler que, si l'établissement des normes d'efficacité énergétique relève de la compétence des régions, le financement des bâtiments scolaires dépend de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Et c'est ici qu'intervient le plan de relance de l'Union européenne. Le gouvernement francophone a effectivement annoncé son intention d'affecter une large part de la manne qui lui revient aux bâtiments scolaires. Sur les 495 millions dévolus à la FWB, 300 millions d'euros devraient être consacrés au bâti de l'enseignement obligatoire et supérieur non-universitaire. La part qui sera d'ailleurs réservée aux Hautes Ecoles et Ecoles Supérieures des Arts reste floue alors que l'on sait qu'une enveloppe spécifique de 70 millions d'euros semble avoir été réservée pour les universités. Ces budgets devront être engagés en 2023 et les travaux réalisés pour 2026.



Photo : Institut Notre-Dame du Sacré-Cœur, Beauraing

Cadre décréteil

Au moment d'écrire ces lignes, on ne connaissait pas la base décréte, pour tant requise par la Constitution, pour mettre un tel plan en œuvre. Dans l'état actuel de la législation, c'est le programme prioritaire de travaux qui semble le plus adéquat pour financer les travaux d'amélioration d'efficacité énergétique des bâtiments.

Sur base de ce programme, qui s'appuie sur la clé « élèves »³, 45 millions revendraient ainsi au réseau WBE qui scolarise 15% de la population scolaire, 105 aux communes et aux provinces qui accueillent 35% des élèves et étudiants et enfin 145 millions pour le libre qui forme un élève sur 2.

On sait par ailleurs que les budgets actuellement disponibles via ce programme sont très insuffisants pour répondre aux besoins. Un examen rapide des projets de l'enseignement libre fait apparaître qu'il existe actuellement une réserve de projets à financer à hauteur de 265 millions... On peut donc estimer que le besoin équivaut à près de 7 fois la dotation actuelle du fonds, ou à un délai de près de 7 années pour financer les projets déjà introduits. Parmi ces projets, près de 400 d'entre eux présentent une composante « efficacité énergétique » à financer à hauteur de 130 millions. Très concrètement, il peut s'agir selon les situations de travaux d'isolation de toitures, de remplacement de châssis, de chaudières,... ou de déconstruction/reconstruction complète de bâtiments parce que non améliorables d'un point de vue énergétique.

Répartition budgétaire

Actuellement, le gouvernement retient une toute autre clé de financement, qui, selon lui, prendrait en considération la répartition de l'ensemble des budgets consacrés aux bâtiments ces cinq dernières années. Dans le tableau ci-contre, vous trouverez un aperçu des différentes clés possibles :

- la clé « élève » applicable au programme prioritaire de travaux ;
- la clé associée au projet de « Partenariat Public – Privé » (2006) ;
- la clé du fonds de création de places (2017) dans un contexte de boom démographique ;
- la répartition moyenne des budgets pour l'ensemble des fonds de financement des bâtiments au cours de la dernière année (2021) ;
- la répartition moyenne sur les cinq dernières années (2017-2021) ;
- la clé proposée par le gouvernement.

Sans surprise, c'est la clé du programme prioritaire de travaux qui est la plus proche du prescrit constitutionnel d'égalité de traitement entre tous les élèves. De celle-ci à la clé retenue par le gouvernement, on passerait (en chiffres absolus) de 45 à 176 millions pour les projets du réseau WBE, de 106 à 69 pour ceux des communes et provinces et de 149 à 56 millions pour ceux du libre !

En conclusion, le passage de la clé « élèves » à celle proposée par le gouvernement représenterait une perte de plus de 36 millions d'euros pour l'enseignement des communes et des provinces, qui rappelons-le scolarise 35% des élèves, une perte de près de 100 millions d'euros pour le libre qui accueille un élève sur 2. Pour WBE, qui scolarise 15% des élèves, cette option se traduirait par un gain de 130 millions d'euros. ■

1. Avec Etienne MICHEL. A partir de « Efficacité énergétique, plan de relance et politique des bâtiments scolaires (Mémo SeGEC 2021)

2. en référence à l'année de base 1990.

3. Elle prévoit un financement par élève, qui est donc proportionnel à la population scolaire.

	Répartition par élève de 300 millions suivant les différentes clés (en euros par élève)		
	WBE	communes et provinces	Enseignement libre
Programme prioritaire de travaux (2007)	293	307	299
Partenariat public/privé (2006)	472	339	223
Fonds de création de places (2017)	432	348	229
Ensemble des fonds (2021)	766	304	156
Ensemble des fonds (2017 - 2021)	943	261	132
Gouvernement (clé Daerden)	1150	199	111